

GARAGE DE L'IMPERNAL

190 Chemin de Margés
 46140 LUZECH France
 Tel : 05.65.23.95.57 - Email : sarialazard@orange.fr
 SIRET 51269867100017
 TVA FR05512698671 - APE 4520A
 Sarl au capital de 5000,00€
 RCS Cahors B 512 698 671

M. LOPEZ LUBIAN
SAINT MARC

46140 LUZECH (France)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	15/02/2025	1 003 764	LOPEZ		15/02/2025
1/2502/100880	1 107 712	1 005 002			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VINVO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	CPE	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
FIAT	FIAT	BR-115-EV	168 622	Facturable Atelier	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Site PAUSE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
Opérations codifiées				
M2 MO MECANIQUE T2	4,00	50,00	200,00	1
REEMPLACER LE KIT EMBRAYAGE				
Sous-total Opérations codifiées			200,00	
Pièces				
622323800 KIT EMBRAYAGE	1,00	249,00	249,00	1
Sous-total Pièces			249,00	

A réception 15/02/2025 538,80 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80-335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

449,00

89,80

Total TTC brut 538,80 €

NET À PAYER

538,80 €



CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	449,00	20,00	89,80

C 1 003 764
 F 1/2502/100880
 D 15/02/2025
 M 538,80 €
 R A réception
 E 15/02/2025
 PAPILLON À JOINDRE
 À VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
 MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos honoraires, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
 En cas de litige non réglé à l'amiable, si le client est un consommateur, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-consommateur, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.
 Voir au verso nos conditions générales de réparation.